

DEMOCRATIE-INFO

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION NE S'USE QUE QUAND ON NE S'EN SERT PAS N° 80 8e Année ISSN 1253-4706

Le bulletin bimestriel de SOS DEMOCRATIE AUX COMORES

CATASTROPHE DU « SAMSON »: JUSTICE POUR LES VICTIMES !

Mars-Avril 2004 / France :1,5 euro Comores :100 FC



EDITORIAL par Abdou Rahamane AHMED, président de SOS DEMOCRATIE

Début mars 2004 au large de Madagascar *Le Samson* appartenant à des indiens pakistanais de Madagascar battant pavillon comorien a péri en mer. Ce naufrage a provoqué la mort de 120 personnes répertoriées officiellement. Le nombre de passagers réellement disparu semble plus important que ce nombre car dans ce bateau voyageaient de nombreux clandestins.

Preuve s'il en est, de la non assistance à personne en danger dont ont montré aussi bien les autorités comoriennes d'une part (en faisant appareiller le ferry en surcharge dans la tourmente d'un cyclone annoncé), et d'autre part, les autorités portuaires de Madagascar, en interdisant ce même ferry pourtant attendu, de venir se mettre à l'abri des éléments déchaînés du cyclone « *Gafilo* ».

Le corollaire est que dans cette affaire nous ne pouvons que déplorer les nombreuses maladresses en chaîne aussi bien du côté comorien que malgache entraînant le mort de ressortissants français, malgaches et comoriens.

Il faut rappeler que le bateau parti de Moroni a fait escale au port de Mutsamudu avant d'être porté disparu. Comment les responsables anjouanais ont pu laisser partir de ce port ce ferry en état de surcharge alors que le cyclone tropical *Gafilo* était annoncé dans la région ?

Il s'avère que ce ferry « *Le Samson* » ne respectait pas les normes de sécurité d'usage et surtout n'était pas doté d'équipements de survie, de radeaux de sauvetage suffisants, de pistolets d'alarmes, de balises de positionnement, etc.

Pourquoi le capitaine du port de Mahajanga Jean RALAMBO a pu prendre la décision lourde de conséquences, d'interdire l'accès du port, à un bateau en détresse ? Les bureaux de douane du port malgache étaient fermés le dimanche 7 mars, le jour précis de l'arrivée du ferry.

La seule initiative connue est la mise en place d'une commission d'enquête créée par les autorités comoriennes pour étouffer cette affaire.

SOS DEMOCRATIE soutient la plainte déposée par les familles des victimes auprès du tribunal malgache à Mahajanga afin de demander que justice soit faite. Nous encourageons par ailleurs le Collectif de Soutien aux familles des Victimes du naufrage du « *Samson* » créé en France.

Nous réclamons l'ouverture d'une enquête internationale pour déterminer les responsabilités conjointes et partagées des deux états concernés dans cette catastrophe humaine qui n'aurait jamais du se reproduire.

Directeur de la publication: ALI Damir Codirecteur de la publication : AHMED Abdou Rahamane

Comité de rédaction: AHMED Abdou Rahamane, Mohamed HACHIM, AMIR Salim,

ABDEREMANE Naoufal, ALI Damir Tél : 06.61.60.18.50 ou 06.60.11.81.90 – Fax : 01.47.46.99.54

Imprimerie : HORLOGE COPIE – 3 Rue BRANTOME -75003 Paris

INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BEVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...

9 mars: Mohamed Maamoune, le journaliste de Radio-Comores, proche des autorités comoriennes, est licencié. Il est accusé de n'avoir pas soutenu les candidats du parti C.R.C (Convention pour le Renouveau des Comores), proche du président de l'Union des Comores, Azali Assoumani.

D'autres journalistes, techniciens et autres employés de la radio nationale ont connu le même sort. Il s'agit d'Omar Assoumani, Faïsoil Nassor, Djamal Ahamada et Mme Dhahabou Mbaé.

Demandez aux autorités comoriennes de respecter la liberté de presse et le droit aux journalistes de s'exprimer librement. SOS DEMOCRATIE demande de respecter la liberté d'expression et d'informations libres et neutres.

24 mars: Allaoui Saïd Omar, le directeur de publication du journal « *La gazette des Comores* » est arrêté par les gendarmes comoriens. Il est accusé par les autorités comoriennes d'avoir publié dans son journal des articles critiques à l'égard du pouvoir militaire.

Suite aux dénonciations de cette violation de la liberté de la presse, il a été libéré de sa garde à vue le 26 mars 2004.

28 mars: le corps d'un jeune garçon de 22 ans Yasser Maabadi est retrouvé sans vie au large de la ville d'Iconi. Il aurait été jeté par dessus bord du bateau comorien « Madjriha » le 26 mars 2004.

Selon les proches de la victime, son corps portait des blessures corporelles dont une mâchoire cassée. Ce qui supposerait que ce jeune aurait été battu avant d'être jeté en mer.

SOS DEMOCRATIE demande qu'une enquête impartiale et indépendante soit menée et que les présumés responsables soient immédiatement traduits en justice conformément aux normes internationales d'équité.

3 avril: le journaliste d'Al-Watwani Mohamed Hassani est limogé de cet hebdomadaire proche du gouvernement comorien.

D'après des témoignages, les responsables de la publication lui ont fait savoir que pour se maintenir à son poste, la direction lui a demandé de se ranger sous la bannière du parti C.R.C proche du président Azali.

Devrons nous accepter des autorités comoriennes que les journalistes soient sanctionnés sur le seul fait qu'ils expriment des positions indépendantes par rapport au pouvoir de l'union des îles Comores.

SOS DEMOCRATIE demande la réintégration de ce journaliste et de lever toutes les sanctions prises contre ses autres collègues de la Radio-Comores.

22 avril: une vingtaine d'hommes cagoulés se sont introduits vers 2 heures du matin à l'intérieur du bâtiment de la Radio-Ngazidja. Son agent de sécurité a été sérieusement blessé à coups de couteau et une partie du matériel est saccagé.

D'après des témoignages, ce sont des partisans du parti C.R.C proche du président Azali qui auraient attaqué cette radio critique à l'égard du pouvoir de l'Union des Îles Comores. La liberté de la presse est menacée par la pratique systématique du pouvoir politique à utiliser l'armée et la justice pour étouffer les journalistes qui dénoncent les excès arbitraires des autorités comoriennes.

SOS DEMOCRATIE demande l'ouverture d'une enquête pour déterminer les responsables de cet acte illégal et criminel.

23 avril: Monsieur Rafiki Mohamed magistrat et représentant de l'île Autonome d'Anjouan et son collègue Mourad Saïd Ibrahim de l'île Autonome de Ngazidja se retirent de la Commission Nationale d'Homologation. Leurs démissions sont causées par un « désaccord avec les méthodes de Maître Abraham Zinzindohoué » président de cette commission.

Notre association n'a pas l'intention de s'ingérer dans les affaires intérieures et le fonctionnement de la Commission d'Homologation.. Nous demandons par contre que leurs travaux se déroulent dans la transparence et que soit traitée d'une manière neutre et équitable le droit de recours de candidats. Demandez que la Commission de suivi de l'accord cadre de réconciliation nationale se réunisse pour régler ce litige qui risque de mettre en cause la liberté de vote et la volonté de la population comorienne de s'exprimer par des élections honnêtes.

JOURNAL DES LECTEURS...JOURNAL DES LECTEURS...JOURNAL DES LECTEURS...
SUITE DU MEMORANDUM DU GRITAC SUR LES MEFAITS,L'INULITE ET LA NOCIVITE DE L'ARMEE AUX COMORES
DES SOLDATS AU RABAIS UTILISES A CONTRE - EMPLOI

Voilà une armée de va-nu-pieds encadrés par des chefs, qui ignorent jusqu'aux missions élémentaires qui leur sont assignées par la nation. Formés dans les officines pour apprentis putschistes de la FRANCAFRIQUE, ces chefs n'ont aucune culture digne d'une armée normale, fière de son code d'honneur basé sur la sacralisation du serment et de la parole donnée, et qui de surcroît, se fait un devoir de porter au pinacle, l'État et ses institutions, qu'elle est tenue de servir fidèlement et en toutes circonstances. Des chefs formatés pour être des futurs putschistes paranoïaques, plutôt préoccupés par la sécurité et l'avenir de leurs personnes et de leurs proches, en échange d'une consolidation de la mainmise d'un « État suzerain » (*La FRANCE*) sur toute l'étendue de l'archipel des COMORES. Ce sont là, des chefs à la tête d'une armée qui sans conteste, font peu cas, des principes des droits de l'homme, de la tolérance et des libertés démocratiques. Une armée comorienne qui donne à penser que sa raison d'être se résume en une défense, non des intérêts de la nation, mais de ceux d'une corporation, même s'il faut pour cela, fouler aux pieds les institutions démocratiques, réprimer toute velléité revendicative, violer les libertés démocratiques... Bref, une armée dotée d'un arsenal de guerre destiné plutôt à assurer la quiétude, la tranquillité et la sécurité des braves gens du pouvoir putschiste. La défense du pays en cas d'invasions des redoutables mercenaires étant dévolue d'autorité, de l'avis d'Azali, à la population aux mains nues. « **La défense et la sécurité ne sont pas l'affaire des militaires uniquement, mais tous les comoriens doivent se sentir responsables** », martèle-t-il dans son discours d'ouverture du séminaire du 1er juillet, avant d'insister sans rire: « **Notre défense nationale ne peut être assurée que par les Comoriens** ». Ce n'est pas la première fois que le colonel-président Azali nous rabat les oreilles avec des propos saugrenus, en totale contradiction avec la mission première d'une armée, il est vrai, dans un État de droit. Déjà le 11 janvier 2000, il se répand en aveux lors d'une conférence de presse mémorable en ces termes on ne peut plus déroutant : « **il ne revient pas à l'armée d'assurer la défense du territoire. Ce rôle incombe à la population. Les grands patriotes sont plutôt l'émanation du peuple et non de l'armée** ». Fin de citation. Mais alors, comment un peuple affamé, bâillonné, opprimé, sans aucune formation militaire et surtout sans arme, peut-il venir à bout de mercenaires fussent-ils cinquante, en lieu et place d'un millier de soldats de métier, armés jusqu'aux dents, repus et sans fins de mois difficiles ?

Les citations de Pascal, mises en exergue dans la plaquette de propagande de l'armée intitulée: « **La force comorienne de Défense. A quoi sert-elle ?** », illustrent bien cette confusion des rôles. Car, lorsque Pascal écrit: « **La justice sans la force est impuissante et la force sans la justice est tyrannique** », la force est incarnée ici, non pas par la redoutable armée répressive avec ses armes de guerre, comme le laisse entendre la plaquette, mais par la force de sécurité intérieure, représentée par la police et la gendarmerie. Et il en est de même de la deuxième citation dénaturée de Pascal: « **Comme on n'a pas pu faire que ce qui est juste soit fort, on a fait que ce qui est fort soit juste** ».

On n'arrivera pas à nous faire croire que la soldatesque sur-armée, payée grassement à ne rien faire, sinon à casser du Comorien, avec comme seuls titres de gloire, la veulerie, la répression brutale de manifestants pacifiques, la désertion, la trahison, la collusion avec les mercenaires et pour finir, les atteintes graves à l'autorité de l'État...soit étrangère aux souffrances endurées par tout un peuple, depuis surtout le premier jour maudit, qui a vu au lendemain de l'indépendance des COMORES, la levée de la première armée comorienne sous le régime Ali Soilih, par ... Bob Denard, le mercenaire français. Ce dernier étant devenu l'indécrottable maître à penser de la soldatesque comorienne, dont certains et non les moindres, lui ont juré soumission et fidélité. Une soldatesque dont les hommes ont pris justement la fâcheuse habitude, à chaque violation de l'intégrité et de la souveraineté nationale par ses mentors les mercenaires, de toujours prendre la poudre d'escampette, si elle ne rallie pas le camp ennemi, avec armes et bagages, en retournant, au besoin, ces mêmes contre son peuple (*elle en a l'habitude*), voire même, contre ses frères d'armes loyalistes. Mais comment peut-on en vouloir à ces flagorneurs de Bob Denard, lorsque face à une cinquantaine de mercenaires mal équipés, Azali (*le chef d'État major de l'époque, devenu par effraction chef d'État, avant de s'octroyer une légitimité contestée par les urnes*), n'hésite pas au risque de s'exposer à la risée universelle, à laisser son millier d'hommes en plan et à prendre, non à la rigueur le maquis, mais la direction du refuge douillet de l'ambassade de France aux COMORES.

Mais le comble de l'ignominie, c'est lorsque, pour se dédouaner du tristement célèbre premier putsch militaire comorien du 30 avril 1999, ayant porté gravement atteinte à l'autorité de l'État, que l'armée est sensée servir, le colonel-président

déclare: **Il n'a jamais été interdit à un soldat qui est un citoyen comorien comme un autre (sic ! NDLR), de faire de la politique (re-sic ! NDLR).** Une lacune de plus mon colonel ! Car dans toute démocratie (*et vous vous targuez en permanence d'en être le chancre*), et dans un État de droit (*dont vous prétendez à l'envie, en être l'émanation*), la neutralité de l'armée est rigoureusement requise. Le soldat du fait d'un côté, de sa situation particulière (*dépositaire de la force par les armes*), et de l'autre, de la mission qui lui est assignée (*au service exclusif de l'État et non le contraire*), ne peut être un citoyen comme un autre, ne vous en déplaît mon colonel ! D'un autre côté, bien qu'étant de plein droit électeur comme tout un chacun (*et non éligible*), le soldat en faisant de la politique, viole délibérément les institutions, en portant gravement atteinte à l'autorité de l'État.

DEVENIR DE L'ARMÉE COMORIENNE

Les COMORES attendent de leur armée, si tant est qu'elle survive, qu'elle se mette sans état d'âme, sous les ordres et au service de l'État, en veillant fidèlement sur les institutions de ce dernier (*on est loin*), qu'elle assure toujours sous les ordres de l'État, le bien être, la sécurité et la tranquillité de la population, contre toute menace extérieure (*c'est loin d'être le cas*), et surtout, qu'elle protège les frontières et garantisse l'intégrité de la nation formée non de trois, deux, encore moins d'une, mais de quatre îles ayant pour noms NGAZIDJA, MWALI, NDZUWANI et MAORE. (*ce qui est le dernier de ses soucis*). Mais le pire de tout, c'est lorsque le rôle de l'armée et de l'État se trouvent confondus (*comme c'est le cas aujourd'hui*). Cela s'appelle état de siège, haute trahison et atteinte grave à l'autorité de l'État, passible devant une haute juridiction, dans un État de droit.

Partout où elle sévit à mauvais escient, l'armée a la fâcheuse manie de vouloir tout régenter en caporalisant tout le pays. Aussi, en faisant de cette armée de va-nu-pieds, sa garde prétorienne, en charge exclusivement de la défense de ses intérêts personnels et ceux de la corporation, en plaçant ses hommes aux postes - clefs de l'État, Azali cherche à faire de la partie comorienne encore sous sa botte (*la GRANDE COMORE*), un vaste univers carcéral où, créateurs de toutes sortes, investisseurs, opérateurs économiques, artistes, écrivains, poètes, intellectuels, etc. n'ont pas droit de cité. Aujourd'hui aux COMORES, rien n'est possible, sans le passage inéluctable sous les fourches caudines dressées par une armée dont la morgue, l'arrogance, l'agressivité et l'intolérance n'ont d'égal que l'incompétence, l'inutilité et la nocivité d'un ersatz d'armée. Aussi, les Comoriens ont-ils des bonnes raisons de s'inquiéter, lorsque Azali annonce lors de son discours du 6 juillet dernier: **« L'Armée Nationale de Développement procédera incessamment à un recrutement destiné à renouveler ses effectifs appelés à partir sous peu à la retraite »**. Et plus grave, lorsqu'il tombe le masque en ces termes: **« Elles (nos forces, NDLR) devront ensuite, jouer un rôle déterminant dans la lutte contre toute forme de délinquance, en association avec le ministre de la justice (sic ! NDLR). Et, dans l'élan qu'elles se donneront pour accompagner le dynamisme que nous voulons imprimer au pays, elles seront appelées à apporter leur précieux concours, à la politique de formation et de réinsertion socioprofessionnelle de nos jeunes, en leur inculquant les notions de rigueur, et de discipline »**. Fin de citation. Cet embrigadement des jeunes par une armée bornée et inculte, laisse présager pour les jeunes comoriens un avenir sombre, pavé de sang, de haine et d'intolérance. **NON ! A chacun son travail (comme dit la fameuse plaquette de l'armée)**.

Pour sa part, le GRITAC continue à soutenir qu'il ne peut être question de stabilité, de prospérité, de liberté, de sécurité, d'unité et de souveraineté aux COMORES, sans la mise hors d'état de nuire de cet ersatz d'armée budgétivore et nocive, et son remplacement par des véritables corps de métiers adaptés, qui répondent au mieux, aux attentes des populations. Corps de métier de proximité, utiles et serviables, à l'instar des brigades de la protection civile (*en cas d'éruption volcanique, de dégâts de cyclones, de tremblements de terre, d'inondations, etc.*), des brigades de pompiers, des brigades de gardes - côtes et de sauvetage en mer, des brigades de gendarmerie et de police pour la sécurité intérieure etc.

« ÉCHO DES ILES COMORES », c'est chaque Samedi de 19h30 à 20h30 sur 106.3 FM. C'est une information libre et des passages musicaux. Sur INTERNET: www.rfpp.net

ABONNEZ-VOUS à « DÉMOCRATIE INFO »

Nom.....Prénom.....Adresse.....

.....Code Postal.....Ville.....

OUI, je m'abonne à « DÉMOCRATIE INFO » pour une année et je joins un chèque de 15 € à l'ordre de SOS DÉMOCRATIE. Fiche à renvoyer à **SOS DÉMOCRATIE AUX COMORES B.P.131—92504 RUEIL MALMAISON CEDEX**

Retrouvez cette édition et toutes les parutions antérieures sur www.comores-online.com/sos-democratie

Association de Défense des Droits de l'Homme

Bulletin publié à 500 exemplaires